

Prévention du risque routier en milieu professionnel

Quand formation rime avec sécurité

Fondée dès 1995 par Philippe Colombani, la société Audit Prévention Sécurité (APS) s'emploie aujourd'hui à prévenir le risque routier en milieu professionnel d'une part, à former les conducteurs des entreprises d'autre part. L'objectif ? Permettre aux salariés ainsi qu'aux différents opérateurs de bien définir leurs limites pour adopter les bons comportements sur la route. Explications...



>Philippe Colombani

Lorsque Philippe Colombani, dirigeant d'APS et Président fondateur du syndicat UNIC (un syndicat d'écoles de conduite) évoque le secteur d'activité dans lequel il œuvre, il ne passe pas par quatre chemins : « Aujourd'hui en France, les accidents de la route constituent la première cause de mortalité au travail et notre métier de formateur de conducteurs se révèle être une base solide en matière de sécurité routière ». Et d'ajouter : « Il

faut cependant bien comprendre que la prévention n'est pas la formation, mais bien son préalable. La prévention a pour objectifs d'analyser l'organisation d'un système pour en déterminer les dysfonctionnements et les dérives qu'il peut induire. À partir de cette analyse, il convient de proposer des actions pertinentes pour la protection des salariés tout en gardant la compétitivité de l'entreprise. La formation, de son côté, ne vient qu'après cette étude préalable et indispensable. Elle a pour finalité d'améliorer les connaissances des collaborateurs afin que ces derniers prennent conscience des risques ». Partant du constat que la prévention du risque routier au sein des entreprises doit être accessible à toutes les sociétés quelque soit leur taille, Philippe Colombani a pris une décision : celle de déployer un réseau d'intervenants sur le terrain, partout en France, pour permettre aux organisations quelles qu'elles soient de disposer de services et d'une assistance dans ce domaine spécifique. « Nous avons développé un programme complet répondant au nom d'APS APTITUDE-PRO. Lequel a été élaboré suite à plusieurs actions menées et à la constitution d'un référentiel », tient à souligner Philippe Colombani. Et de préciser : « Celui-ci a pour objectif de mieux cerner les limites du système HVE (Homme-Véhicule-Environnement). Nous y intégrons, de ce fait, les facteurs extérieurs qui influencent le comportement du conducteur comme la pression sociale, la pression des pairs ou encore les conditions de travail ». En parallèle, la société APS s'est diversifiée dans l'aide à la rédaction de ce que l'on appelle le Document Unique d'Évaluation des Risques (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001). Lequel document s'avère obligatoire au sein de chaque organisation et constitue un préalable indispensable à toute action de prévention ou de formation.

Connaitre ses limites

Philippe Colombani l'admet cependant : « Après avoir pendant des années cherché à développer les habiletés de leurs conducteurs par des stages de maîtrise du véhicule, les entreprises ont pris conscience que la prévention se situait en amont de cela. Dans le même temps, elles ont cherché à effectuer d'autres typologies de formations que de 'simples' stages de maîtrise. Aujourd'hui, les organisations ont compris que l'amélioration de la maîtrise se révélait contre-productive et que celle-ci pouvait, in fine, engendrer un

sur-risque. Nous sommes là au cœur de notre métier : celui de connaître ses limites pour adopter le bon comportement au volant ». Quelles soient théoriques et/ou pratiques, les formations adressées aux collaborateurs signées Audit Prévention Sécurité visent donc à développer, chez le conducteur, une meilleure connaissance de ses limites physiologiques d'une part, de celle de son véhicule d'autre part. Il est aussi question de lui permettre de s'auto-évaluer au regard de son environnement social et d'un référentiel de bonnes pratiques à la conduite. Avec à ce jour un réseau national de près de 500 intervenants aux compétences variées, tous spécialistes du sujet, la société APS mise sur sa souplesse et sur sa capacité à répondre aux besoins spécifiques des entreprises pour les accompagner dans la prévention du risque routier. « En matière de prévention, le système français a pour objectif le risque zéro, tandis que son pendant anglo-saxons tolère un risque résiduel. En ce sens, notre approche est en phase avec le système français car c'est bien la norme imposée par le code de travail. Bien sûr, il ne faut pas être naïf, le risque zéro n'existe pas. Mais cette approche française a tout de même le mérite de responsabiliser les différents acteurs de la prévention, alors que l'acceptation d'un risque résiduel peut engendrer un certain laxisme », commente Philippe Colombani. Ministère de l'Économie et des Finances, EDF, Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC)... Bien que quantité de grands groupes sollicitent l'expertise d'APS, les équipes de ce spécialiste de la prévention routière œuvrent également aux côtés d'un certain nombre de PME. Prochaine étape ? S'il est question pour APS de continuer à optimiser son modèle de Document Unique, une réflexion autour du développement d'un service Internet d'aide à la communication en matière de risque routier est également en cours. Un outil qui devrait permettre aux entreprises de disposer d'une solution de communication permanente avec leurs salariés. Continuer à investir dans des outils modernes tels que les simulateurs de conduite en complément du Freinographe (appareil embarqué de mesure des temps de réaction, des distances de freinage et des distances d'arrêt) afin d'optimiser les formations sans avoir recours à des pistes automobiles trop coûteuses et des systèmes de mesures des consommations pour une conduite écologique. Affaire à suivre...

